



► Vote final par appel nominal sur les amendements au code de la MLC, 2006

Les amendements approuvés par la Commission tripartite spéciale seront soumis à la commission pour un vote final par appel nominal. Ce vote se déroulera par voie électronique, par le truchement d'une plateforme Internet qui permet aux représentants qui assistent à la réunion dans la salle et à ceux qui y assistent à distance de voter dans les mêmes conditions.

Droits de vote

Gouvernements

Les gouvernements ont le droit de vote :

- s'ils ont ratifié la MLC, 2006 ; et
- s'ils n'ont pas perdu leur droit de vote en raison d'un retard dans le paiement de leurs contributions à l'OIT.

Chaque gouvernement dispose de deux voix, une pour chaque représentant (titulaire) enregistré. Un gouvernement qui n'aura accrédité qu'un seul représentant n'aura qu'une voix.

En règle générale, ce sont les représentants qui votent. En l'absence de représentant, tout conseiller accrédité en tant que suppléant peut voter.

Le vote étant électronique, les suppléants ne seront pas appelés après les représentants mais pourront voter en même temps qu'eux. Étant donné que seuls les deux premiers votes exprimés seront comptés, il est essentiel que les gouvernements se mettent au préalable d'accord sur les membres de la délégation qui voteront.

Armateurs et gens de mer

Les armateurs et les gens de mer ont autant de voix que de représentants enregistrés.

En règle générale, ce sont les représentants qui votent. En l'absence de représentant, tout conseiller accrédité en tant que suppléant peut voter.

Le vote étant électronique, les suppléants pourront voter en même temps que les représentants. Étant donné que seuls les premiers votes exprimés seront comptabilisés, au maximum du nombre de voix autorisées pour le groupe, il est essentiel que chaque groupe se mette au préalable d'accord sur les membres qui voteront.



Pondération des voix

Aux termes du paragraphe 4 de l'article XIII de la MLC, 2006, « [L]es droits de vote des représentants des armateurs et des représentants des gens de mer à la commission sont pondérés de façon à garantir que chacun de ces deux groupes possède la moitié des droits de vote dont dispose l'ensemble des gouvernements représentés à la réunion et autorisés à voter. » Pour ce faire, chaque voix est multipliée par un coefficient de pondération propre à chaque groupe, ce qui fait que les résultats du vote sont exprimés en des chiffres élevés.

La pondération des voix se fonde sur le nombre de représentants enregistrés comme participant, sur place ou à distance, et ayant le droit de vote. Si un représentant est enregistré comme présent mais qu'il ne participe pas au vote, le groupe perdra cette voix. Par conséquent, le représentant qui ne peut pas participer au vote et qui n'est pas remplacé par un suppléant du même gouvernement ou du même groupe devrait signifier au Secrétariat qu'il quitte la réunion afin qu'il ne soit plus enregistré comme participant.

Si un gouvernement n'a accrédité qu'un seul représentant ou si l'un de ses représentants a signifié son départ, ledit gouvernement ne disposera que d'une voix au lieu de deux. Toutefois, le groupe gouvernemental ne perdra aucun droit de vote. De la même manière, si un gouvernement a perdu son droit de vote en raison d'un retard de paiement, ledit gouvernement ne participera pas au vote mais le groupe gouvernemental conservera tous ses droits de vote.

Procédure de vote

Le vote est un vote par appel nominal qui se déroule par voie électronique. Il s'agit d'un vote par appel nominal au cours duquel le vote individuel de tous les représentants ou de leurs suppléants sera enregistré par nom et publié dans le compte rendu de la réunion.

Il n'y aura toutefois pas d'appel nominal. Un système de vote électronique a été récemment mis au point pour la commission. Une fois que la présidente aura ouvert le vote, les représentants pourront se connecter à la plateforme électronique de vote à partir de tout dispositif bénéficiant d'un accès à Internet, en particulier ordinateurs, tablettes et smartphones.

Les votants ne se connecteront qu'une fois à la plateforme de vote et pourront voter sur chaque amendement proposé soumis aux voix.

Les étapes du vote sont présentées en annexe.

Résultats du vote

Aux termes du paragraphe 4 de l'article XV de la MLC, 2006, un amendement est réputé adopté :

- (a) si la moitié au moins des gouvernements des Membres ayant ratifié la présente convention sont représentés à la réunion au cours de laquelle la proposition est examinée ;
- (b) si une majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission votent en faveur de l'amendement ; et



- ▶ (c) *si cette majorité rassemble au moins la moitié des voix des membres gouvernementaux, la moitié des voix des représentants des armateurs et la moitié des voix des représentants des gens de mer inscrits à la réunion lorsque la proposition est mise aux voix.*

Un gouvernement est considéré comme « représenté » au sens de l'alinéa a) s'il a accrédité et enregistré au moins un représentant de la réunion au moment du vote.

La majorité visée à l'alinéa b) impose qu'au moins deux tiers des votes exprimés (en faveur et contre l'amendement) par les représentants participant à la réunion et ayant le droit de vote sont en faveur de l'amendement. Les votes sont pondérés conformément au paragraphe 4 de l'article XIII de la MLC, 2006 (voir ci-dessus « Pondération des voix »).

Les « voix » au sens de l'alinéa c) sont le total des voix des représentants enregistrés du groupe concerné ayant le droit de vote.



► **Annexe**

1. Page d'accueil avant le début du vote.



Electronic Voting System

Pas de vote en cours dans votre zone de vote, adressez vous au support technique.

No vote has been started in your voting zone. Please contact technical support.

No se ha iniciado ninguna votación en su zona. Diríjase al servicio técnico.

2. Le vote a commencé.



Vote en cours / Vote in progress / Votación en curso

User ID:

PIN:

2	3	4	5	6	7	8	9	✉	✖
A	B	C	D	E	F	G	H	J	K
L	M	N	P	R	S	T	X	Y	Z



3. Veuillez entrer votre courriel dans le champ du nom d'utilisateur (User ID), puis le code PIN reçu. Ensuite, cliquez sur « Confirmez ».

International Labour Organization

Vote par appel nominal sur les amendements au Code de la MLC
Record vote on the amendments to the Code of the MLC
Votación nominal sobre las enmiendas al Código del MLC

Entrez votre code NIP / Enter your PIN / Introduzca su código NIP

Vote en cours / Vote in progress / Votación en curso

User ID XXX1@admin.1

PIN 8YF659TT

2	3	4	5	6	7	8	9	✉	✖
A	B	C	D	E	F	G	H	J	K
L	M	N	P	R	S	T	X	Y	Z

Confirmez / Confirm / Confirmar

4. Veuillez confirmer que vous êtes bien la personne dont le nom apparaît à l'écran en cliquant sur « Confirmation ».

International Labour Organization

Vote par appel nominal sur les amendements au Code de la MLC
Record vote on the amendments to the Code of the MLC
Votación nominal sobre las enmiendas al Código del MLC

Veuillez confirmer que vous êtes bien:

Mme XXX, M (Gouvernement)

Annulation Confirmation



- 5. Veuillez voter sur chaque amendement. Vous devrez peut-être faire défiler la page vers le bas pour faire apparaître tous les éléments de la liste.

International Labour Organization
Mme XXX, M (Gouvernement)

Vote par appel nominal sur les amendements au Code de la MLC

1 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 1 (Équipement de protection individuelle)?	<input type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
2 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 2 (Alimentation et service de table)?	<input type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
3 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 3 (Rapatriement)?	<input type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
4 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 4 (Soins médicaux à terre)?	<input type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
5 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 5 (Garantie financière (abandon))?	<input type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
6 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 6 (Communications)?	<input type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>

Confirmez votre vote

- 6. Lorsque vous aurez voté sur chaque amendement, veuillez cliquer sur « Confirmez votre vote ».

International Labour Organization
Mme XXX, M (Gouvernement)

Vote par appel nominal sur les amendements au Code de la MLC

1 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 1 (Équipement de protection individuelle)?	<input type="button" value="Oui"/>	<input checked="" type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
2 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 2 (Alimentation et service de table)?	<input checked="" type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
3 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 3 (Rapatriement)?	<input checked="" type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
4 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 4 (Soins médicaux à terre)?	<input type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input checked="" type="button" value="Abstention"/>
5 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 5 (Garantie financière (abandon))?	<input type="button" value="Oui"/>	<input checked="" type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>
6 Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 6 (Communications)?	<input checked="" type="button" value="Oui"/>	<input type="button" value="Non"/>	<input type="button" value="Abstention"/>

Confirmez votre vote



7. Veuillez vérifier votre bulletin. Vous pouvez modifier votre vote en cliquant sur l'icône du stylo. Une fois le bulletin rempli selon votre vœu, veuillez cliquer sur « Soumettez votre vote ».

International Labour Organization
Mme XXX, M (Gouvernement)

Vote par appel nominal sur les amendements au Code de la MLC

1. Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 1 (Équipement de protection individuelle)?	Non	
2. Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 2 (Alimentation et service de table)?	Oui	
3. Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 3 (Rapatriement)?	Oui	
4. Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 4 (Soins médicaux à terre)?	Abstention	
5. Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 5 (Garantie financière (abandon))?	Non	
6. Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 6 (Communications)?	Oui	
7. Etes-vous en faveur de l'adoption de l'amendement 7 (Faut-il préciser la description des soins)?	Oui	

[Soumettez votre vote](#)

8. Vous avez voté.

International Labour Organization
Vote par appel nominal sur les amendements au Code de la MLC
Record vote on the amendments to the Code of the MLC
Votación nominal sobre las enmiendas al Código del MLC

Vote enregistré, merci.

Veuillez patienter ou appuyez sur le bouton ci-dessous pour retourner à la page de début.

[Retourner à la page de début](#)